



Arrondissement de BLOIS

A la réunion du 1<sup>er</sup> septembre dernier, sous la présidence de Monsieur Daniel TROUVE, Maire,  
le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes

**CAMPING****1) « Chalets Découverte » - Tarifs et Loyers 2010**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention lie la Commune avec l'Association « Chalets Découverte ». Cette association gère en partie les locations des chalets situés sur le terrain de Camping. Les tarifs et loyers sont fixés chaque année en Assemblée Générale de l'Association « Chalets découverte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs et loyers 2010 décidés lors de l'Assemblée Générale des « Chalets Découverte » le 11/06/2009.

**COMMUNE****1) Subventions 2009 aux associations**

Monsieur le Maire, Président de la Maison du Tourisme étant sorti de la salle, Madame GAUGET, 1<sup>er</sup> Adjoint assure la présidence. Suite à la présentation du tableau des propositions des subventions aux associations pour l'année 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour un montant total de 8 107,50 €.

**2) Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1396 du Code Général des Impôts qui permet de majorer la valeur locative des terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par le PLU. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 1000 m<sup>2</sup> et ne peut excéder 3% d'une valeur forfaitaire moyenne au m<sup>2</sup> définie par décret. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la majoration à 0.50 € sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'Administration des Impôts.

**3) Convention de disponibilité avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir et Cher**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise la signature entre la Commune et le SDIS de Loir et Cher de la convention de disponibilité pour formation et/ou intervention des sapeurs pompiers volontaires, Agents de la Commune.

**4) Décision Modificative Budgétaire n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative Budgétaire suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Art. 1322 : Subvention Région		70 000,00
Art. 1323 : Subvention Département		51 855,00
Art. 1641 : Emprunt		- 121 855,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

**5) Restaurant Scolaire – Tarifs année scolaire 2009/2010**

Monsieur le Maire rappelle le décret relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Il rappelle également le règlement intérieur de la cantine établi par la Commission chargée des affaires scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur et vote les tarifs du restaurant scolaire applicables à compter du 3 septembre 2009 :

– Enfants déjeunant au restaurant scolaire :

- Forfait A : enfant inscrit 4 jours/semaine 39,00 €/mois
- Forfait B1 : enfant inscrit 2 jours fixes/semaine 27,00 €/mois
- Forfait B2 : enfant inscrit 2 jours non fixes/sem 27,00 €/mois

(pour les enfants inscrits qui partiront en classe de neige une déduction de 50 sera appliquée en fonction du forfait)

- Repas exceptionnel 5,40 €

6) **Balisage des itinéraires de randonnée**

Monsieur le Maire présente l'étude cartographique adressée par la FFRandonnée de Loir et Cher concernant le balisage des itinéraires de promenade et de randonnée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les tracés et autorise le balisage des itinéraires selon les normes nationales en vigueur.